Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 022-212201867-20251211-DEL131_2025-DE

VILLE DE
PLÉNEUF
VAL-ANDRÉ
CÔTES D'ARMOR

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
N° DEL131_2025

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre à dix-neuf heures le Conseil Municipal, dûment convoqué le cinq décembre deux mille vingt-cinq s'est réuni en l'Hôtel de Ville de PLÉNEUF-VAL-ANDRÉ sous la présidence de M. Pierre-Alexis BLEVIN, Maire.

Présents :
M. BLEVIN (Le Maire), M. HAMON, Mme PORTAL, M. LEMASSON, M. LE MERRER, M. TORCHE, M. HERBET, M. LE DEUC, M. SCHMID, M. OLLEVIER, M. ROBERT, M. DURAND, Mme TASSEL, Mme BOUCHER, M. THOMAS, M. COUDRAY, Mme THOMAS.

Absents
Mme PROST (donne pouvoir à Mme BOUCHER), Mme TURMEL (donne pouvoir à Mme PORTAL), Mme LECLERC (donne pouvoir à M. SCHMID), Mme OLIVIER (donne pouvoir à P. LEMASSON), Mme LE MEN (donne pouvoir à M. TORCHE), Mme DURAND (donne pouvoir à M. LE MERRER), M. DEMOY (donne pouvoir à M. HAMON), Mme DE CHOULY (donne pouvoir à M. COUDRAY)
M. LE MAITRE, M. CARFANTAN

Secrétaire de séance : M. HAMON

9- CASINO – AVENANT N° 9 - MODIFICATION DES HORAIRES DE FONCTIONNEMENT DES JEUX

1.2
Monsieur HAMON, rapporteur :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L 1411-1 à L 1411-19,

Vu le Code de la commande publique,

Vu l'arrêté ministériel du 14 mai 2007 relatif à la réglementation des jeux dans les casinos, notamment l'article 31,

Vu l'arrêté du 29 juin 2022, autorisant la pratique des jeux d'argent et de hasard au casino de Pléneuf-Val-André,

Vu l'arrêté préfectoral du 14 novembre 2025, modifiant les heures limites de fonctionnement des jeux,

Vu la demande de l'exploitant du casino,

Vu le Contrat de Délégation de Service Public (DSP) pour l'exploitation du Casino de la Rotonde et l'annexe 3 relative au programme général activités, jeux, et horaires de fonctionnement des jeux de tables du cahier des charges de la Délégation de Service Public du Casino de La Rotonde signé le 14 mai 2012,

Considérant que l'opportunité d'une modification des horaires du casino pour les jeux de tables répond à la demande de la clientèle,

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 022-212201867-20251211-DEL131_2025-DE

VILLE DE
PLÉNEUF
VAL-ANDRÉ
CÔTES D'ARMOR

Considérant que cette modification n'entraine pas une augmentation de plus de 10 % du chiffre d'affaires prévisionnel initial,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

- **Autoriser la Société d'exploitation du Casino à fixer les horaires limites de fonctionnement des jeux de table du casino de la Rotonde comme ci-dessous :**
  - **de 15 heures à 4 heures du matin, pour les jeux de table**
  - **de 9 heures à 4 heures du matin pour les machines à sous et les jeux électroniques**

  L'annexe 3 du cahier des charges est modifiée en conséquence.
- **Valider l'avenant numéro 9 au contrat d'affermage de la Délégation du Service Public du Casino de la Rotonde,**
- **Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.**

VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et
les Membres présents ont signé au registre.
Pour extrait conforme :

Le Secrétaire de Séance,
André HAMON

Le Maire,
Pierre-Alexis BLEVIN

MAIRIE DE PLÉNEUF-VAL-ANDRÉ (Côtes d'Armor)

Extrait certifié conforme au Registre,
Envoi en Préfecture le
Publication le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'État et de sa publication.